

L'Hyper !

N°193 /05

21 avril 2005

14 pages



Assemblée générale 2005 des actionnaires Carrefour Intervention CFDT



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CARREFOUR 20 avril 2005

La CFDT était là !

La CFDT
avait dit
qu'elle serait
présente à
l'AG des ac-
tionnaires.

Muni de
leurs actions
les délégués
CFDT
étaient là.

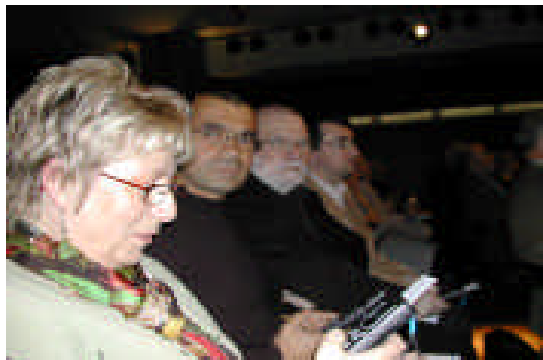
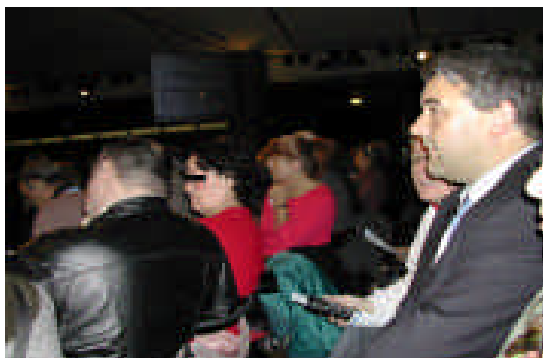
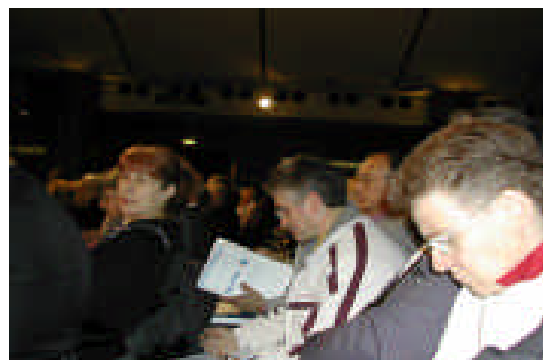
Ils ont inter-
pellé les diri-
geants, ont
obtenu des
début de ré-
ponse

et surtout ils
ont entendu
des chiffres
et des chif-
fres qui les
laissent rê-
veur.

Extraits...



**Vue de l'assemblée générale Carrefour
et d'une partie de la délégation CFDT**



Intervention des représentants CFDT du groupe

" Nous souhaitons que vous invitiez, dès demain, les DRH des différentes filiales à être porteur d'espoir et à ouvrir concrètement de nouveaux chantiers d'avancée sociale".

"Les demandes légitimes des salariés doivent obtenir des réponses"

"Le personnel doit être vu comme une plus value et non comme une charge".

Notre intervention se veut positive et nous espérons que votre réponse sera de même.

La fusion de Carrefour et de Promodès, malgré des inquiétudes légitimes, a été accueillie favorablement par les salariés des deux entreprises.

Pour nous l'acquis Promodès; un management social plus ouvert et plus humain et l'acquis Carrefour; des avantages sociaux leaders dans la distribution, devaient construire une force positive.

Hélas depuis un peu plus de 2 ans nous assistons dans le groupe Carrefour à de nombreux conflits sociaux avec en point d'orgue l'arrêt de travail observé le 25 mars par des milliers de salariés des hypermarchés avec le soutien de la clientèle.

A l'inquiétude face aux choix commerciaux et structurels et aux mauvais résultats économiques viennent s'ajouter de nombreuses préoccupations sociales comme la baisse du pouvoir d'achat, les nouvelles méthodes de travail, les restructurations, les plans sociaux, les rumeurs de vente.

Sans oublier l'intéressement nul dans les hypers, la participation de groupe en baisse de 16% et l'épargne salariale divisée par deux depuis la fusion.

L'inquiétude des actionnaires rejoint celle des salariés.

A un moment clef de l'histoire de l'entreprise alors que les structures se modifient nous souhaitons vous rappeler que **"sans social, pas de commercial"**.

Vous avez décidé de mettre en place des actions, que nous voulons croire avant toutes "commerciales", pour que les clients retrouvent le chemin de nos magasins et que Carrefour redeviennent le leader incontesté de la distribution.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de nous donner l'assurance qu'il en sera de même au niveau social pour que Carrefour retrouve le quart d'heure d'avance social qu'il n'aurait jamais du perdre.

Nous souhaitons que vous invitiez, dès demain, les DRH des différentes filiales à être porteur d'espoir et à ouvrir concrètement de nouveaux chantiers d'avancée sociale.

Le personnel doit être vu comme une plus value et non comme une charge.

Les demandes légitimes exprimés par les salariés doivent obtenir des réponses. Elle vont dans le sens de la qualité du service à la clientèle et de la motivation des salariés.

A cette condition nous sommes prêts à nous engager pour la reconquête des parts de marché perdus.

Mais si nous sommes les oubliés de la reprise ne comptez pas sur nous et nous vous le ferons savoir.

En 2005 année qui, nous le souhaitons, sera celle de la reprise, les salariés comme les actionnaires attendent de recueillir les fruits de leurs efforts et de leur confiance.

Nous attendons de l'entreprise

- Un renouveau de la relation sociale et de négociation à tous les niveaux.

- Un partage des fruits de l'entreprise en direction de ses salariés notamment sur leur bulletin de salaire.

- Des garanties sur les projets d'organisation et de restructurations

- L'amélioration des conditions de travail et de l'emploi.

- Un management social et humain

Nos propositions sociales pour renforcer l'entreprise sont à votre disposition dans toutes les sociétés du groupe.

A vous de vous en saisir positivement dans l'intérêt de tous: clients, salariés, actionnaires.



C'est dur pour tous le monde !!!!!

L'ancien Pdg
de Carrefour
Daniel
Bernard a
bénéficié en
quittant le
groupe d'une
"retraite-
chapeau"
d'un
montant
maximal de
29 millions
d'euros ainsi
qu'une
indemnité
équivalant à
trois ans de
salaires en
échange
d'une clause
de non-
concurrence,
selon le
groupe.



Chapeau Monsieur Bernard !

L'ancien Pdg de Carrefour Daniel Bernard a bénéficié en quittant le groupe d'une **"retraite-chapeau"** d'un montant maximal de 29 millions d'euros ainsi qu'une indemnité équivalant à trois ans de salaires en échange d'une clause de non-concurrence, selon le groupe.

Deux "retraites-chapeaux" (compléments de retraite convenus par avance, qui viennent "au dessus" des autres indemnités retraite), dotées d'une provision totale de 34,5 millions d'euros, ont été allouées à M. Bernard et à un autre ex-dirigeant du groupe (*Ndlr: tout laisse à penser que se soit Joël Saveuse*) , dont 29 millions pour la retraite de M. Bernard

Ces "retraites-chapeaux" ne constituent pas une somme versée d'un bloc mais un complément de retraite dont le versement sera étalé pendant toute la durée de la retraite des bénéficiaires. Pour M. Bernard, le montant annuel de ce complément de retraite sera de 40% de son dernier salaire.

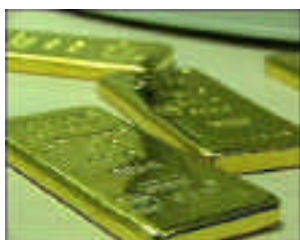
Vu l'incertitude sur le montant total de ce complément de retraite, Carrefour a provisionné sur ce poste **29 millions d'euros**.

M. Bernard a été évincé début février 2005 pour n'avoir pas réussi à redresser les performances du groupe et son cours de Bourse. En 2004 il avait touché une rémunération de 3,13 millions d'euros.

Ce système de retraite-chapeau, qui date des années 90, a depuis bénéficié à une dizaine d'anciens dirigeants du groupe et prend fin avec cette double attribution.

M. Bernard a perçu une **indemnité "équivalant à trois années de salaires"**, en contrepartie de l'engagement de ne pas travailler "dans un métier proche du nôtre pendant 4 ans".

**Le système de "retraite-chapeau" avait été mis sur pied chez Promodès pour compenser le fait que les dirigeants de groupes français étaient moins bien payés que*





6 271 715,96 €
(indemnité départ)
+
9 407 573,94 €
(indemnité non concurrence)
+
1 254 342 €
(à 60 ans tous les ans)
=
16 933 631,90 €

6,5%
de tous les salaires versés
chez Carrefour pour un
seul homme !

L'équivalent de 988 années du salaire d'une caissière-

Rémunération de Daniel Bernard (+ 18,3% en 3 ans)

2002	2003	2004
2 650 435,94 €	2 969 025 €	3 135 857,98 €

Jeton de présence de Daniel Bernard (+ 31,2% en 3 ans)

2002	2003	2004
60 976,61 €	80 000 €	80 000 €

Indemnité de départ 2 ans de salaire: 6 271 715,96 €

Indemnité de non concurrence 3 ans de salaire: 9 407 573,94 €

Retraite-chapeau 40% de son salaire par an: 29 000 000 €

Les dividendes qu'ils touchent cette année 1 000 000 €

Son portefeuille d'action Carrefour: 49 000 000 €



**Luc Vandavelde
touche 600.000
euros, plus un jeton
de présence de
150.000 euros par
an, sans stock-
option.**



**Mme Dupont
caissière chez
Carrefour
a un salaire fixe
annuel de
17 376 euros**

**Elle n'aura pas
d'intéressement
même si elle fait
bien son travail**

**Sa participation aux
bénéfices a diminué
de 16% alors que les
dividendes ont aug-
menté de 27%**



**José-Luis Duran a
un salaire fixe de 1,1
million d'euros
auquel s'ajoute un
bonus variable, qui
pourrait être
d'environ 700.000
euros s'il fait bien
son travail**



Mme Dupont travaillera le lundi 16 mai sans obtenir en contre partie un salaire ce don forcé se monte à 82,74 euros salaire qu'elle aurait touché si elle avait travaillé ce jour férié.

Communiqué de presse

Contacts Les hypermarchés

Fédération des Services CFDT

Tour Essor
14, rue Scandicci
93508 Pantin Cedex

tel: 0148106590

fax: 0148106595

Suite à l'échec des négociations salariales et sociale de 2005, à l'appel de la CFDT et de la CGT, (dans certains magasins FO) 6000 salariés des hypermarchés Carrefour ont arrêté le travail le 25 mars 2005.

Les salariés demandaient la réouverture des négociations sur 6 points.

- la revalorisation réelle du pouvoir d'achat,

- la revalorisation des contrats à temps partiels,

- un accord d'intéressement en 2005,

- la mise en place d'un troisième échelon pour tous les niveaux,

- l'emploi et l'amélioration des conditions de travail.

- le rattrapage des accords Carrefour pour les salariés Continent 2001.

Les clients, ont, à notre grande surprise, soutenu massivement les salariés en arrêts de travail, adressant aux directeurs des courriers soulignant leurs préoccupations pour

"des employés nombreux, disponibles, motivés par leur rémunération, intéressés à la croissance de l'entreprise, bénéficiant de bonnes conditions de travail et régulièrement formés répond à mes attentes de client(e) de votre enseigne."

J'attache particulièrement d'importance à la situation de votre personnel, composé majoritairement de femmes, face à la violence et aux horaires difficiles."

Cette action qui n'a obtenu, à ce jour, aucune réponse de la part de la direction s'est poursuivie dans certains magasins. A Port de Bouc, à l'initiative de la CGT, le travail n'a repris qu'après 22 jours de grève.

Le groupe

Cette action n'est pas isolée puisque dans d'autres filiales des mouvements similaires se sont déroulés tout au long de l'année 2004 et 2005 comme à Car-

refour Administratif France (CAF) et Carrefour Système Information France (CSIF) où des plans sociaux sont en cours.

Toutes les filiales sont atteintes plus ou moins par des restructurations et certaines sont inquiètes pour la pérennité de leur sociétés dans le groupe.

Ces actions montrent que le malaise social de l'entreprise est profond face:

- au recul économique enregistré depuis 3 ans,

- aux conséquences structurelles de l'après fusion et des revers économiques,

- aux efforts demandés aux salariés sans contrepartie réelle.

L'assemblée générale

Au moment où l'entreprise change ses responsables au plus haut niveau la CFDT a décidé de les interpeller en un lieu où les syndicalistes ne sont pas toujours les plus attendus: **l'assemblée générale des actionnaires.**

Tous les salariés du groupe sont actionnaires de l'entreprise par le biais de l'épargne salariale et détiennent près de 3% du capital.

Désireux de laisser aux nouveaux dirigeants le temps de montrer leur volonté sociale nous avons opté pour une simple intervention à l'Assemblée Générale.

Cette intervention "soft" est un simple rappel à nos dirigeants **"Sans social, pas de commercial"**.

Elle va dans le sens de la qualité du service à la clientèle.

Faute d'être entendu la CFDT multipliera ses actions dans les établissements.

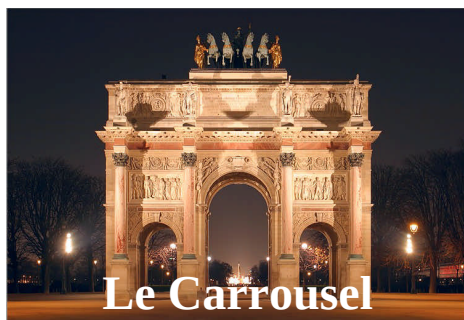




La Pyramide



Pyramide inversée



Le Carrousel



Le plan



AG des actionnaires

Qui n'a pas rêvé de visiter le musée du Louvre, la Pyramide et le Carrousel ?

Situé à côté du Jardin des Tuileries, le Musée du Louvre, l'un des plus beaux musées au monde, est surtout réputé pour en être le plus grand.

Historique

Initialement forteresse royale, cette forteresse avait pour fonction de défendre la capitale. Ce puissant donjon abritera Philippe le Bel, puis Charles V qui en 1360, fera aménager la forteresse en résidence monumentale. Délaissé par la famille royale au siècle suivant, c'est avec François 1er que le Louvre revient en grâce.

En 1550 Henri II fait construire le Pavillon du Roi où résidèrent tous les souverains jusqu'à Louis XIV.

Henri IV en 1601 réunit les deux palais par "la Grande Galerie du bord de l'Eau". Louis XIII fait quadrupler la surface de l'édifice sur les conseils de Richelieu qui fait installer la monnaie et l'Imprimerie Royale dans la Grande Galerie.

Avec la révolution, germe l'idée de transformer le Louvre en Musée des arts. Le 18 novembre 1793 naît le Muséum Central des Arts.

La Pyramide

Oeuvre de l'architecte Ming Pei, la pyramide est construite en fine, résille de tubes métalliques qui soutiennent un voile de verre. A ce jour la pyramide est l'entrée principale du musée.

Le Carrousel

La galerie du Carrousel du Louvre associe un musée avec une galerie marchande de 16000 m2. Michaël Marcary a conçu l'architecture intérieure dans lequel s'insère la pyramide inversée de Pei. On peut aussi y voir les fossés de Charles V qui ont été restaurées.

Assemblée Générale de Carrefour

Pourquoi ne pas choisir de faire cette visite le 20 avril 2005, jour où se tient l'Assemblée générale des actionnaires de Carrefour au Carrousel du Louvre.

Vous pouvez assister à cette AG. Pour participer à l'Assemblée générale il faut montrer patte blanche c'est à dire posséder une action Carrefour.

La possession d'une action de la société confère le droit d'assister à l'assemblée générale et de vote : à chaque action est attribué un droit de vote que vous pouvez exercer pour vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées à l'assemblée générale..

Vous n'avez pas d'action ! vite acheter une action Carrefour et demander à votre banquier d'immobiliser vos titres 2 jours avant l'AG et de vous adresser votre carte d'admission à l'Assemblée générale de Carrefour.

Bien entendu rien ne vous oblige à acheter une action vous pouvez aussi vous promener aux abords pour discuter avec les actionnaires par exemple de votre situation salariale.

Cette idée vous plaît, parlez-en avec vos délégués CFDT.

**Réserver votre journée du
mercredi 20 avril 2005
vos délégués souhaitent vous proposer une
visite des musées de Paris**

ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Posez vos questions !

Sans social, pas de commercial !

Le 1/4 d'heure d'avance social c'est:

L'acquis Promodès: un management social plus souple et plus humain

L'acquis Carrefour: des avantages sociaux leaders dans la distribution.

Assemblée Générale de Carrefour

Mercredi 20 avril 2005 à 9 h 30 se tient au Carrousel du Louvres l'Assemblée générale des actionnaires de Carrefour.

Avec la CFDT

**Venez à cette Assemblée Générale
Posez des questions aux responsables de l'entreprise.**

Une délégation de salariés Carrefour avec la CFDT sera présente dans la salle et assistera à l'assemblée générale des actionnaires.

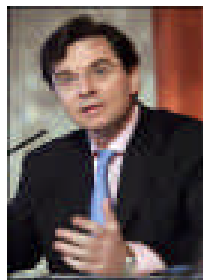
Il est d'usage que les dirigeants de l'entreprise répondent aux questions des personnes présentes.

La CFDT souhaite intervenir et poser vos questions.

Quelle question souhaitez-vous poser à

Luc Vandavelde,
Président du Conseil de Surveillance

Jose Luis Duran,
Président du Directoire.



Magasin de

Je mandate les "actionnaires" CFDT pour qu'ils posent en mon nom la question suivante :

.....

.....

.....

.....

.....

Beaucoup de réponses transmises aux représentants CFTD étaient plutôt cyniques, fantaisistes voire grossières.

+ En refusant de négocier une amélioration du pouvoir d'achat de ses salariés, Carrefour refuse également de les voir DEPENSER PLUS, et donc participer également à la croissance des résultats de

+ Qu'on nous paye la journée de solidarité comme chez d'autres Carrefour à les moyens !

It is important to be aware of the following points:

DEVENIR ACTIONNAIRE CARREFOUR

Démarches pour assister à l'assemblée générale le 20 avril 2005

Vous souhaitez participer à l'assemblée générale 2005 qui se tiendra le 20 avril 2005 au Carrousel du Louvre.

Vous devez détenir une action Carrefour.

La CFDT vous explique les modalités pour vous procurer cette action.

Attention faites vite il ne vous reste que 15 jours.

Pour participer à l'assemblée générale des actionnaires Carrefour

Premièrement

Vous procurer une action Carrefour (une seule suffit).

Pour ce faire il suffit de vous adresser au gestionnaire chargé par Carrefour des actions nominatifs

Crédit Agricole Indosuez Corporate Trust

14, rue Rouget de Lisle 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09

Par courrier ou fax (01 43 23 89 03) vous lui adressez une demande de faire acquisition en votre nom d'un ou plusieurs titre Carrefour. (voir modèle de courrier). **Joindre copie recto-verso de votre carte d'identité.**

Si c'est votre premier ordre il faut préciser que c'est la création d'un compte.

Le coût sera le prix de l'action Carrefour (actuellement entre 40 et 41 euros) et le coût de la transaction boursière environ un montant forfaitaire de 20 euros pour une à 35 actions.

Comme c'est une action nominatif (on connaît l'identité du propriétaire de l'action) vous ne subirez aucun frais de gestion et de garde, ceux-ci étant pris en charge par Carrefour.

A la réception de votre courrier CA-IS Corporate Trust (Crédit Agricole Indo Suez) vous adressera le montant que vous devez lui régler. Ce n'est qu'après ce paiement que vous deviendrez effectivement le propriétaire de cette action.

Dés que vous êtes propriétaire connu d'une action Carrefour vous recevrez votre carte d'admission à l'AG Carrefour.

Si vous n'avez pas reçu cette carte d'admission pour différentes raisons vous pouvez vous faire reconnaître comme actionnaire, à l'entrée de l'assemblée générale l'entreprise ayant le listing des actionnaires nominatifs.

Deuxièmement:

Vous rendre à l'assemblée générale Carrefour qui a lieu le 20 avril 2005 au Carrousel du Louvre 75 Paris à partir de 9 h



Le guide Carrefour a télé-charger sur le site <http://www.carrefour.com/>

Quels sont les droits de l'actionnaire ?

La possession d'une action de la société confère les droits suivants :

- Droit au dividende : les actionnaires reçoivent chaque année

un dividende qui correspond à une part des bénéfices réalisés par la société.

- Droit à l'information : certains documents tel que le rapport annuel sont disponibles sur simple demande. Les comptes de la société sont publiés chaque semestre et les chiffres d'affaires chaque trimestre.

- Droit de vote : à chaque action est attribué un droit de vote que vous pouvez exercer pour vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées aux assemblées générales.

- Droit de participer aux opérations sur le capital grâce à des droits préférentiels de souscription ou à des droits d'attribution.

Comment acquérir des actions Carrefour

- Soit en vous rendant auprès de votre banque lui demander de vous ouvrir un compte titre et lui demander d'acheter des actions Carrefour ou autres.

Votre banquier va gérer votre portefeuille et vous prendre des droits de garde et des frais de gestion des opérations courantes

- Soit en contactant l'organis-

Je veux participer à l'AG Carrefour

me chargé par Carrefour de gérer les actions dites nominatives. C'est cette méthode que nous vous conseillons.

C'est le Crédit Agricole Indosuez qui a été mandaté par Carrefour pour gérer les comptes nominatifs de ses actionnaires.

Quels sont les avantages d'une inscription au nominatif pur ?

- Exonération des droits de garde et des frais de gestion des opérations courantes

- Envois réguliers de documents concernant la société ainsi que de la convocation aux assemblées générales

- Simplification des formalités pour assister aux assemblées générales : les actionnaires aux nominatifs n'ont pas à immobiliser leurs actions

- Droit de vote double après deux années d'inscription au nominatif pur ou administré

Comment acheter une action nominative

Pour acheter ou vendre des valeurs sur les marchés gérés par Euronext Paris SA, il faut passer un ordre qui doit obligatoirement comporter :

- des indications générales comme le sens de l'opération (achat ou vente), le nom de la valeur, la quantité de titres, le code de la valeur ;

- une indication de validité c'est-à-dire le jour où l'ordre non-exécuté doit être retiré du marché ;

- un libellé qui permet de privilégier, selon ses attentes, le prix, la quantité ou la rapidité d'exécution (exemples de libellés : « à cours limité », « à la meilleure limite », « à tout prix », « à seuil de déclenchement » et « à plage de

déclenchement ») ;

- éventuellement le mode de règlement SRD.

Ordre à cours limité : à l'achat, l'ordre sera exécuté si le cours est inférieur ou égal au prix fixé ; à la vente, l'ordre sera exécuté si le cours est supérieur ou égal au prix fixé.

Ordre au prix du marché : l'ordre d'achat ou de vente sera exécuté dès sa réception au CA IS Corporate Trust.

Comment s'informer sur la société ?

L'assemblée générale est un rendez-vous important pour les actionnaires qui souhaitent s'informer sur la société. Elle constitue une occasion privilégiée de rencontrer les dirigeants du groupe et de dialoguer avec eux.

Les actionnaires disposent également de différentes publications qui leur permettent d'obtenir des informations sur les résultats et la vie du groupe :

- les avis financiers publiés dans la presse
- le rapport annuel
- le guide de l'actionnaire
- la lettre aux actionnaires.

Ces documents sont disponibles sur simple demande auprès de la société.

Comment s'informer sur la société ?

L'assemblée générale est un rendez-vous important pour les actionnaires qui souhaitent s'informer sur la société. Elle constitue une occasion privilégiée de rencontrer les dirigeants du groupe et de dialoguer avec eux.

Les actionnaires disposent égale-

ment de différentes publications qui leur permettent d'obtenir des informations sur les résultats et la vie du groupe :

- les avis financiers publiés dans la presse
- le rapport annuel
- le guide de l'actionnaire
- la lettre aux actionnaires.

Ces documents sont disponibles sur simple demande auprès de la société.



Le guide AG a se procurer sur le site <http://www.amf-france.org>

Quelles sont les modalités pour participer à l'Assemblée ?

Seuls les détenteurs de titres (actions) Carrefour peuvent participer à l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire, quelque soit le nombre d'actions qu'il détient, est invité à participer

aux assemblées générales.

Afin de faciliter les formalités de contrôle d'admission à l'Assemblée Générale, il est recommandé de demander préalablement à celle-ci une carte d'admission.

Si vous êtes actionnaire au porteur, il vous suffit de faire une demande de carte d'admission ou de formulaire de vote par correspondance auprès de l'intermédiaire financier qui tient votre compte. Vos titres doivent être immobilisés au moins cinq jours avant la date de l'assemblée.

Si vous êtes actionnaire au nominatif, les documents de convocation sont automatiquement

envoyés à votre domicile. Votre demande de carte d'admission ou le formulaire de vote par correspondance doivent être renvoyés directement au Crédit Agricole Indosuez qui gère le compte titres de Carrefour.

Vous êtes actionnaire au nominatif pur ou administré

Vos actions doivent être inscrites 2 jours au moins avant l'Assemblée au CA-IS Corporate Trust, gestionnaire mandaté par Carrefour, (pour les actionnaires au nominatif pur) ou auprès de votre intermédiaire financier (pour les actionnaires au nominatif administré).

- Le CA-IS Corporate Trust adressera automatiquement à votre domicile l'avis de convocation à l'Assemblée ainsi que votre demande de carte d'admission.
- Il vous suffit de retourner au CA-IS Corporate Trust votre demande de carte d'admission dûment remplie, en l'insérant dans l'enveloppe pré-affranchie jointe.
- La carte d'admission vous sera adressée en retour par le CA-IS Corporate Trust.
- Le jour de l'Assemblée vous devrez vous présenter muni de votre carte d'admission.

Vous êtes actionnaire au porteur

: vous devez impérativement faire immobiliser vos titres, 2 jours au moins avant l'Assemblée et jusqu'à l'issue de celle-ci par l'intermédiaire financier qui en assure

la gestion.

Pour participer à l'Assemblée, vous devez demander à votre intermédiaire financier d'adresser au CA-IS Corporate Trust les documents suivants :

- le certificat d'immobilisation de vos titres Carrefour ;
- la demande de carte d'admission.

La carte d'admission vous sera adressée par le CA-IS Corporate Trust. Le jour de l'Assemblée, vous devrez vous présenter muni de votre carte d'admission.

Comment voter à l'Assemblée Générale ?

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée vous pouvez soit :

- voter par correspondance ;
- donner procuration à un autre actionnaire ou à votre conjoint ;
- donner pouvoir au Président en remplissant le formulaire de vote par correspondance ou par procuration.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration est envoyé systématiquement à chaque actionnaire inscrit au nominatif et cela au minimum 16 jours avant l'Assemblée.

Pour les actionnaires au porteur, le formulaire de vote par correspondance ou par procuration est disponible sur demande auprès de l'établissement bancaire gestionnaire de leurs titres.

Pour donner procuration :

noircir la case précédant « Je donne pouvoir à », et indiquer le nom et le prénom du mandataire qui vous représentera puis dater et signer le formulaire.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration devra être retourné dans les plus brefs délais

Si vous êtes actionnaire au nominatif :

au CA-IS Corporate Trust

Service aux émetteurs

14, rue Rouget de Lisle

92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09

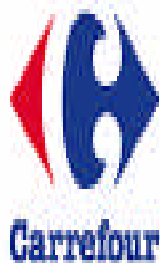
Si vous êtes actionnaire au porteur :

à votre intermédiaire financier, accompagné de la demande d'immobilisation de vos titres.

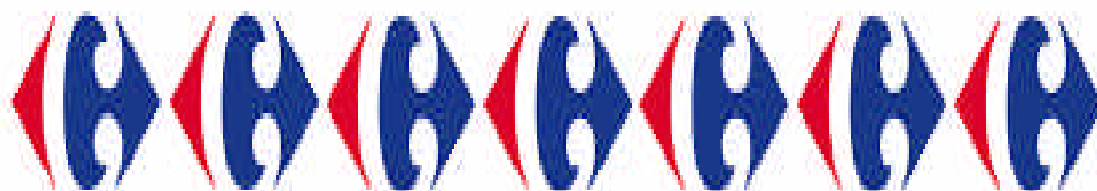
Votre intermédiaire financier se chargera ensuite d'adresser ces deux documents au CA-IS Corporate Trust pour prise en compte de votre vote.



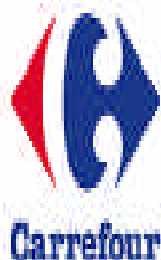
Le guide à se procurer sur le site
<http://www.amf-france.org>



UNE HAUSSE DES SALAIRES POUR
MIEUX CONSOMMER C'EST URGENT



Carrefour Carrefour Carrefour Carrefour Carrefour Carrefour Carrefour



UNE HAUSSE DES SALAIRES POUR
MIEUX CONSOMMER C'EST URGENT



Carrefour Carrefour

Carrefour Carrefour

La gazette des délégués
CFDT Carrefour

L'Hyper !